

L'enseignement des langues à l'école

1. Historique

- Années 60/70, EPLV (Enseignement Précoce des Langues Vivantes).
- 1965 : EPL (Enseignement précoce des langues).
- En 1965, Haby (directeur de la pédagogie au ministère) lance une vaste expérimentation qui concernait :
 - o Des enfants de classes diverses (de la maternelle à l'école élémentaire).
 - o Un éventail de langues assez large.
 - o Des enseignants de formations diverses.
 - o Des horaires très variés.
- «foisonnement » d'expérimentations n'entrant dans le cadre d'aucun dispositif défini.
- d'où 2 circulaires :
 - o 14 septembre 1972 : L'enseignement doit suivre les étapes suivantes :
 - Maternelle : sensibilisation selon la méthode dite naturelle.
 - CP-CE1 : phase d'approfondissement.
 - CE2-CM1-CM2 : phase de structuration.
 - o 11 mai 1973 : destinée à réduire l'expansion des initiatives.
- Evaluation de ces expérimentations :
 - o Constat : les élèves qui avaient suivi une initiation à une langue vivante savaient reconnaître les sons, avaient acquis quelques mots et pouvaient comprendre des éléments d'un dialogue simple.
 - o Mais rien ne permettait de conclure sur l'existence d'une « production langagière »des élèves.
 - o Points faibles : trop de non-spécialistes chargés des cours, horaires insuffisants, coût élevé de l'opération.
- Mais ces évaluations allaient dans le sens d'une poursuite de ces expériences sur un plus long terme : les poursuivre jusqu'au secondaire.
- Il faut attendre 1989 pour que soit réenvisagé un enseignement précoce des langues vivantes à l'école élémentaire.

2. Quelles évolutions peut-on observer de 1989 aux nouveaux programmes ?

3 étapes :

- Les 2 premières années de l'Expérimentation Nationale Contrôlée (ENC).
- La 3^{ème} année de l'ENC : on passe de l'EPLV (Enseignement précoce des langues vivantes) à l'EILE (Enseignement d'initiation aux langues étrangères).
- Le Nouveau Contrat pour l'école : les « programmes CE1 et CE2 sans frontière » et la mise en place au CM.

2.1 L'Enseignement Précoce des Langues Vivantes (EPLV)

- Instauré à la rentrée 1989 sous la forme d'une expérimentation appelée « Expérimentation Nationale Contrôlée » (ENG) conduite sur 3 ans à l'échelle nationale auprès des élèves de CM2 (2 heures hebdomadaires).
- Cf. circulaire du 6 mars 1989.
- La 1^{ère} année de l'ENG (1989/1990), anglais=langue désignée d'office.

- Enseignants de langue issus pour la plupart du secondaire (1/3) + intervenants extérieurs recrutés sur un « entretien d'habilitation » mené par les corps d'inspection (1/3) + instituteurs (1/3).
- Objectifs :
 - o Il ne s'agit pas de former des élèves bilingues.
 - o Cet enseignement d'**initiation** doit servir le véritable apprentissage ultérieur d'une langue étrangère.
 - o Enrichissement des capacités d'audition et d'articulation.
 - o Les élèves doivent prendre conscience des différences entre la langue maternelle et la langue étrangère.
- Mais dès la 2^{ème} année, l'ENC perd peu à peu son caractère expérimental et bascule de plus en plus vers un enseignement de type secondaire.
- 1990, rapport de l'IGEN : les instituteurs sont les mieux désignés pour prendre en charge cet enseignement mais trop lente augmentation de leur nombre.
↳ plans de formation insuffisants ?
- On commence à différencier 2 courants :
 - o Apprentissage : stratégie à dominante linguistique.
 - o Sensibilisation (initiation) : stratégie d'éveil.

2.2 La dernière année de l'ENC : le changement de sigle

- Les orientations données tranchent en faveur d'un « enseignement d'initiation ».
- Il est précisé que l'enseignement d'initiation ne doit pas se confondre avec les modalités d'apprentissage du collège mais dans la nouvelle circulaire, une longue liste d'indications semble montrer le contraire.
- La circulaire insiste sur les compétences à acquérir et sur l'aspect intensif de l'EILE (Enseignement d'Initiation aux Langues Etrangères).
- Primauté de l'oral et introduction de l'écrit.
- Extension beaucoup plus modeste cette dernière année : épuisement du potentiel d'intervenants ?
- Les formations s'adressent essentiellement aux personnes déjà en poste.
- Il faut envisager une solide formation initiale pour les maîtres mais aussi renforcer les stages de formation continue.
- La présence des professeurs de collège est néanmoins toujours sollicitée.
- **Le bilan de l'EILE est mitigé.**

2.3 Le Nouveau Contrat pour l'école : les « programmes CE1 et CE2 sans frontière » et la mise en place de ce dispositif au CM

- **Le Nouveau Contrat est annoncé en 1994 par le ministre Bayrou.**
- L'EILE concernera aussi des élèves plus jeunes et revêtra une forme nouvelle : « 15min/jour d'initiation à une langue étrangère pour tous dans les écoles ».
- Utilisation des techniques audiovisuelles ou informatiques (imposé).
- Le problème se situe au niveau de la formation initiale en langue.
- Le **¼ d'heure de langue** est discutable : que faire en si peu de temps ?
- A la rentrée 1995/1996, un matériel didactique spécialement conçu à cet effet est distribué (*CE1 sans frontière*).
- 2 circulaires :
 - o n° 95-103 du 3 mai 1995 : précise les orientations pédagogiques et les modalités de mise en œuvre : « **faire progresser à tous les niveaux la compétence en langue étrangère et préparer les jeunes à leur vie de citoyen européen en leur donnant les outils nécessaires à la communication** ».

- n°95-104 du 3 mai 1995 : transversalité des apprentissages.
- Les élèves de CE1 sont engagés dans cet enseignement pour 4 ans (du CE1 au CM2).
- Les classes de CM qui sont déjà concernées par l'EILE continuent le « travail engagé ».
- La liste des compétences à acquérir par les élèves de CE est impressionnante : la barre est très haute alors que seulement 15 min/jour. Ne correspond pas à l'idée d'initiation.
- Constats :
 - Intérêt et enthousiasme de la part des enseignants et des élèves.
 - Mais parmi les enseignants chargés de cette initiation, beaucoup de personnes débutantes ou peu expérimentées.
 - Problème de la diversification des langues.
 - Les enseignants réclament des plans de formation adaptés.
 - Les élèves ont beaucoup de mal à retenir autre chose que des éléments isolés.
: ils n'ont acquis aucune autonomie dans la langue.
- A la rentrée 1996-1997, introduction du programme *CE2 sans frontière* : mêmes principes pédagogiques mais intègre « une langue et des situations plus authentiques »
- Rentrée 1997-1998 : étendue aux classes de CM1 : cas de figures variés : certains élèves auront déjà suivi 1 ou 2 années d'initiation et d'autres non (mais les classes fonctionnant avec l'EILE doivent continuer.)
 - Mêmes priorités que pour le CE1 et le CE2.
 - Priorité à la langue orale.
 - La langue écrite n'est pas bannie mais elle intervient à un second plan.
- Les classes concernées par ce dispositif sont de plus en plus nombreuses.
- Rentrée 1998 : début d'une généralisation progressive de l'enseignement d'une langue vivante à l'école. 1h30/ semaine recommandé.
- Priorités pour les élèves de CM2 :
 - Priorité à la langue orale.
 - Capacité de compréhension des élèves.
 - Reconnaissance et reproduction des sonorités de la langue.
 - Appropriation de fonctions langagières de base.
 - Sensibilisation aux faits culturels.
- **A partir de 1999, redéfinition de la place de l'écrit et de l'évaluation** (jusque là bannie).

3. Orientations des nouveaux programmes

- Calendrier de généralisation qui concerne toutes les classes dès la GS.
- L'anglais maintient toujours sa position dominante (76%).
- La majorité des enseignants chargés de cet apprentissage est issu du 1^{er} degré.
- Augmentation des moyens accordés à la formation.
- Le ministère continue à faire appel à des intervenants extérieurs, à des assistants étrangers et à des enseignants du secondaire.
- **Les langues vivantes deviennent une discipline à part entière avec un horaire identifié, des programmes précis, une évaluation régulière et un travail de liaison renforcé entre le CM2 et la 6^{ème}.**
- Prendre en compte la dimension internationale et européenne dans cet apprentissage.
- Au cycle 1 :
 - le 1^{er} contact avec les langues étrangères ou régionales reste avant tout lié à l'éducation de l'oreille et aux réalités phonologiques et accentuelles.
 - L'élève acquiert des premiers énoncés qui lui permettent de parler de lui et de son environnement direct.

- Au cycle 2 :
 - Asseoir les bases de l'apprentissage linguistique.
 - Courtes séances totalisant 1 heure /semaine.
 - Les activités doivent favoriser une attitude active et confiante de l'utilisation d'autres langues.